

CONCOURS

PIKETT'

Pour les cercles

RÈGLEMENT DU CONCOURS



ARTICLE 1

L'ORGANISATEUR

La confédération Kendalc'h, qui œuvre à la diffusion et à la transmission de la culture bretonne, organise un concours à destination des cercles celtiques possédant le coffret « la famille Pikett' ».

ARTICLE 2

LES PARTICIPANTS

Sont autorisés à participer à ce concours tous les cercles celtiques possédant un coffret « la famille Pikett' ».

ARTICLE 3

LE THÈME DU CONCOURS

Le sujet du concours pour l'année 2015 est :

« LES OCCASIONS
DE DANSE D'HIER
ET D'AUJOURD'HUI
DANS VOTRE TERROIR »

Vous pourrez traiter le sujet globalement ou en partie.
Exemples : Les noces, le fest-noz actuellement, le fest-noz qui a eu lieu dans votre commune récemment...

ARTICLE 4

LES OBJECTIFS DU CONCOURS

Les objectifs pour les enfants sont :

- Réaliser une enquête concernant un aspect précis de la culture bretonne.
- Savoir regrouper et présenter les informations récoltées.
- Développer un travail collectif dans un esprit coopératif de recherche et de découverte.
- Mieux connaître leur propre environnement.
- Participer à un projet interdisciplinaire.

ARTICLE 5

LES CONDITIONS À RESPECTER

- Ce travail doit être réalisé essentiellement par les enfants.
- Le travail doit porter sur un élément du patrimoine local.
- Le travail réalisé doit être rendu aux dates indiquées dans l'article 6.
- Le travail peut être réalisé en français, en breton ou en gallo.



ARTICLE 6

CONTENU À RENDRE ET DÉLAIS

Le résultat du travail réalisé peut être présenté sous la forme de votre choix (dossier, exposition, vidéo, etc.).

L'inscription doit être réalisée avant le 1^{er} mars 2015

(fiche d'inscription dûment remplie
et envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous).

L'ensemble du projet devra être envoyé avant le 15 mai 2015
(dernier délai) sur CD/DVD à :

Confédération Kendalc'h
Concours Pikett'
12 rue nationale - BP20
56250 ELVEN

ARTICLE 7

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- Le contenu de l'enquête
- Le soin apporté à la réalisation
- L'implication des enfants au projet
- La créativité
- L'approche interdisciplinaire du projet

ARTICLE 8

LA COMPOSITION DU JURY

Le Jury sera composé :

- de la vice-présidente à la jeunesse de la confédération Kendalc'h
- du directeur de la confédération Kendalc'h
- des concepteurs du projet Pikett' : professeur d'histoire géographie et professeur des écoles.
- de l'animateur - coordinateur du projet Pikett' de Kendalc'h.

ARTICLE 9

LES DROITS D'AUTEUR

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur du projet envoyé, c'est-à-dire qu'ils autorisent la représentation gratuite de leur œuvre dans le cadre de ce concours, et pour toute communication non commerciale de la confédération Kendalç'h.

En ce sens, il est également demandé aux participants de citer obligatoirement l'ensemble de leurs sources (personnes consultées, organismes divers, bibliographie complète incluant les sites internet visités...).

ARTICLE 10

LES DROITS À L'IMAGE

En cas de montages vidéographiques ou photographiques re-

présentant une personne physique, le projet devra être accompagné de l'acceptation écrite (modèle joint en annexe à utiliser obligatoirement) de celle-ci ou de son représentant légal (parents pour les enfants), pour la diffusion de son image dans le cadre du concours de la confédération Kendalç'h.

ARTICLE 11

LES DROITS DE DIFFUSION

Par sa participation au concours, le cercle autorise, sans condition, la diffusion du projet par la confédération Kendalç'h, sans rémunération aucune.

Tous les travaux des participants seront d'ailleurs systématiquement diffusés dans la partie « blog » du site internet www.famille-pikett.com.

L'exploitation des œuvres se fera dans un but pédagogique et sans visée commerciale.



FICHE D'INSCRIPTION

Une fiche par thème traité

*Concours Pikett'
pour les cercles*

À renvoyer pour le 1^{er} mars 2015

Confédération Kendalç'h – 12 rue nationale – BP20 – 56250 ELVEN

Nom du cercle : _____

Nom du ou des animateurs : _____

Âge des enfants : _____ Nombre d'enfants : _____

Thème choisi : _____

SUITE AU VERSO

ARTICLE 12 LA REMISE DES RÉCOMPENSES

Les récompenses

- Le cercle qui aura proposé le travail jugé le meilleur recevra une dotation en livres de 700 € ou une somme de 500 € à ré-investir dans un projet lié au groupe enfants.
- Le 2^{ème} prix attribué sera une dotation en livres de 400 € ou une somme de 300 € à ré-investir dans un projet lié au groupe enfants.
- Le 3^{ème} prix attribué sera une dotation en livres de 200€ ou une somme de 150 € à ré-investir dans un projet lié au groupe enfants..

La remise des récompenses

Les travaux des lauréats seront présentés dans le cadre de Dañs Excellañs le 15 juin au pavillon de Penvillers à Quimper.

Une remise officielle des prix aura lieu au Bugale Breizh à Guingamp le 5 juillet 2015.

ARTICLE 13 LE RÈGLEMENT

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

INFORMATIONS

pikett@kendalch.com

06 38 17 66 15

www.famille-pikett.com



Confédération Kendalc'h

12 rue Nationale - BP 20 - 56 250 Elven

☎ 02 97 53 31 35

confederation@kendalch.com

www.kendalch.com



Association loi 1901 soutenue par le Conseil Régional de Bretagne



*Clause à faire signer par chaque personne reconnaissable
dans le travail réalisé présenté au concours,
ou par son représentant légal.*

Je soussigné(e) _____

Résidant _____

Accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure ou mon enfant _____

puissent être utilisées dans le cadre du concours Pikett' organisé par la confédération Kendalc'h sur le thème
« LES OCCASIONS DE DANSE DANS VOTRE COMMUNE ».

Ces photos pourront servir à toute publication décidée par la confédération Kendalc'h.

Fait le _____ À _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »